

Règlements

Bonne Boîte Bonne Bouffe

Tél. : 450 883-2730

Courriel. : info@stcomelanaudiere.ca

1. Les heures de cueillette des paniers sont **de 15h00 à 18h00**. Afin de respecter les personnes qui s'y impliquent bénévolement, ces heures doivent être respectées par tous et aucune période de grâce ne sera accordée.
2. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter une semaine, vous avez la responsabilité d'aviser la personne responsable par téléphone ou par courriel pour ne pas perdre votre priorité.
3. En cas d'oubli de vous présenter, la personne responsable vous appellera **UNE SEULE FOIS**. Si vous ne venez pas chercher votre panier, il sera remis à une œuvre de bienfaisance et aucun remboursement ne vous sera accordé. Vous perdez votre priorité et retournez sur la liste d'attente.

Le projet Bonne Boîte Bonne Bouffe offre la possibilité à une quantité limitée de familles d'avoir accès à des paniers et la liste d'attente permet de s'y inscrire en attendant qu'une place se libère. Le temps d'attente est relatif au nombre de personnes intéressées à participer au projet.
4. Vous devez **absolument payer votre prochain panier** en vous inscrivant lors de la journée de cueillette précédente, sans quoi, la commande ne sera pas effectuée, vous perdez votre priorité et retournez sur la liste d'attente. *Votre paiement garanti donc votre commande.*
5. Chaque personne doit amener ses sacs recyclables pour faire le transport de ses fruits et légumes.
6. Lors de la cueillette, vous devez vider votre bac, le nettoyer et aviser la personne responsable de tout aliment périmé.

Bonne Boîte Bonne Bouffe est géré par des personnes bénévoles soucieuses de votre alimentation et de votre bien-être.

Veillez noter que les aliments peuvent varier d'un panier à l'autre.

Merci de bien vouloir respecter ces règlements nécessaires au bon fonctionnement du projet!